

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville à Meaux, sur une convocation en date du dix juin deux mille vingt-deux en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : M. COPÉ,

M. SARAZIN, M. LOCICIRO, M. BERTHELIN, Mme KACI, M. DEVAUCHELLE, M. DECUYPERE, M. MORER, Mme DIOP, M. PIAT, M. ATTALI, M. DELAHAYE, M. GOURDY,

M. PARIGI, M. ROBIN, M. BACHMANN, Mme LEAL, M. CHOMONT, Mme BORDINAT, M. AIREAULT, M. BON, Mme COURTOIS, M. BRIAND (suppléant Mme MARIE MELLARE) M. COURTIER, M. HERVIER, M. MACHU, Mme DEVAUCHELLE, Mme PONOT-ROGER, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, M. TISSERAND, Mme OZTURK, M. BRAS, Mme GONCALVES, M. DELL'OSTE, Mme LEFEVRE, M. MARIE LUCE, Mme LACROIX, M. ALLARD, Mme GILEWSKI, Mme EBOUMBOU, M. MOUHKINE-FORTIER, Mme V. ROUSSEAU, M. SAVERET, Mme CHOPART, Mme AMADO, M. GENTIL, M. ROUQUETTE, M. LEMAIRE, Mme ROUSSEAU, Mme DELAVAQUERIE, M. JALA, M. MORAUX, M. KRAEMER, M. MENIL, Mme DAOUST, M. TASSIN, Mme SILVA,

M. BELIN, Mme DE KESLING, M. GUERRAUD, Mme BLAY, Mme BUFFE, Mme GOSSELIN, Mme MAHOUKOU, M. REZEG, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, Mme BELLATON, M. MOINDROT, M. LOURDELET, Mme VASSELON et M. HUDE ont donné respectivement pouvoir à M. DEVAUCHELLE, M. TISSERAND, Mme GONCALVES, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, M. BRAS, M. DELL'OSTE, Mme LEFEVRE, M. ALLARD, Mme GILEWSKI, M. DECUYPERE, M. SARAZIN, Mme COURTOIS, M. MORER et M. SILVA.

Absents excusés : M. DHUICQUE, M. RICHELET, M. ABASSI, M. CAGNARD, M. DEROY.

M. COURTIER est désigné comme secrétaire de séance.

Date de Notification	Date d’Affichage 23/06/2022	N° de délibération CC22060207	Direction des Finances
-----------------------------	---------------------------------------	---	-------------------------------

Objet : Budget annexe Eau : Affectation du résultat de l'exercice 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération portant approbation du Compte administratif du Budget annexe Eau 2021, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, présenté le 17 Juin 2022,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2021 s'élevant à 3.130.803,37 €,

CONSIDÉRANT le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2021, hors restes à réaliser, s'élevant à 10.509.492,28 €,

CONSIDÉRANT le solde déficitaire des restes à réaliser de 2.231.764,07 €,

OUI M. ATTALI, Rapporteur en Conseil Communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du Budget annexe Eau, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, comme suit :

. 2.000.000,00 € au 1068 afin de participer au financement des projets d'investissement 2022.

. le solde, soit 1.130.803,37 € sera reporté au compte 002.

Le Président,



Jean-François COPÉ